
40^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Mise à jour par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Genève, le 7 mars 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la Haute-Commissaire et lui réitère son entier soutien dans l'exercice de son mandat.

Madame la Haute-Commissaire,

Nous vous remercions pour votre rapport. La Suisse considère comme primordial que vous puissiez porter à notre attention vos préoccupations en relation avec la situation des droits de l'homme, tout particulièrement concernant les situations pays. Pour ce faire, il est essentiel que vous et votre Bureau soyez en mesure d'agir de manière indépendante et sans entrave.

A cette fin, nous appelons tous les Etats à coopérer pleinement et de manière transparente avec votre Bureau et avec tous les mécanismes et institutions de l'ONU : ceci est valable tant dans le cadre de l'Examen périodique universel qu'avec les mandats des procédures spéciales ou d'autres mécanismes créés par ce Conseil. En outre, nous appelons les Etats à ne tolérer en aucune circonstance les actes d'intimidations et de représailles à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme.

Madame la Haute-Commissaire,

Quelle est votre stratégie pour renforcer la coopération des Etats avec votre Bureau et les mécanismes créés par le Conseil ?

Par ailleurs, le déploiement d'observateurs chargés de surveiller le respect des droits de l'homme et de documenter d'éventuels abus reste une tâche importante pour amener des changements positifs partout dans le monde. Dans ce contexte, nous regrettons la décision unilatérale du gouvernement d'Israël de mettre fin au mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron (TIPH) dès le 31 janvier 2019. Nous sommes préoccupés que cette décision mine l'un des seuls mécanismes de résolution de conflit entre Israéliens et Palestiniens.

Je vous remercie.